



# Tested and certified by WOOD.BE

Un certificat pour vos meubles, une garantie pour vous et votre client!

***Vous souhaitez soumettre vos meubles à des tests réalisés selon une norme officielle ou selon un programme de test personnalisé ? Vous avez besoin d'un instrument pour communiquer les résultats de ces tests et garantir la résistance, la durabilité ou la sécurité de vos meubles à vos clients ? Notre certificat pour meubles avec label constitue la réponse à vos questions !***



## **Du rapport de test...**

Un fabricant, un distributeur ou un dessinateur de meubles peut faire appel à WOOD.BE pour tester un prototype ou un meuble fini. Ces tests peuvent attester la conformité avec une norme officielle ou renseigner sur la résistance, la sécurité ou la durabilité de vos meubles pour une utilisation bien définie ou pour un groupe cible précis. Des tests standards ou un programme de tests personnalisé? Nous choisissons avec vous l'approche la plus appropriée.

Si vos meubles réussissent ces tests, vous avez passé une première étape importante. Vous recevez alors un rapport de test délivré par WOOD.BE. Ce rapport décrit les tests réalisés et indique le résultat obtenu. Ce résultat n'est valable que pour le meuble testé dans l'état dans lequel il a été livré au laboratoire.

## **... au certificat**

Grâce au rapport de test, vous savez que votre meuble a passé avec succès le programme de tests. Mais, ensuite, comment communiquer ce résultat et le garantir à vos clients ?

La solution: un certificat délivré par WOOD.BE. Ce certificat fait référence au rapport de test et à la norme appliquée pour les tests. Le certificat mentionne également l'existence d'un contrôle externe annuel sur la production et sur le système de contrôle interne de la production.

Avec ce certificat, vous disposez d'un instrument pratique pour communiquer vos résultats et garantir la résistance, la durabilité et la sécurité de votre meuble à vos clients.



## Les avantages supplémentaires d'un certificat

- De petites modifications du produit n'impliquent pas forcément de soumettre entièrement le meuble à de nouveaux tests, mais grâce au certificat, elles peuvent souvent être déclarées conformes en réalisant quelques tests supplémentaires.
- Un certificat peut couvrir toute une famille de produits présentant les mêmes propriétés techniques.
- Si vous souhaitez vous démarquer en soumettant volontairement votre meuble à des tests réalisés selon des exigences plus strictes que la norme ou non normalisées, cela apparaîtra également clairement sur le certificat.
- En Belgique, une législation générale s'applique à la sécurité des produits. Dans ce cadre, tout produit - et donc tout meuble - commercialisé sur le marché belge doit être sans danger. Un produit conforme aux normes de sécurité concernées (généralement les normes européennes EN) peut être considéré comme sans danger.

## Un label

Une fois le certificat obtenu, vous avez la possibilité de labelliser votre produit en lui apposant la mention « Tested and certified by WOOD.BE ».

Ce label permet d'indiquer clairement à vos clients que votre meuble a été testé et certifié.

Il mentionne la norme appliquée pour les tests.

WOOD.BE détermine la police, la taille et l'aspect du label, que vous pourrez apposer vous-même sur le produit testé et certifié.

## Intéressé(e)?

Les possibilités de tests dans notre laboratoire sont très nombreuses. Contactez WOOD.BE sans engagement et nous vous ferons une proposition adaptée à vos besoins.

### Contact:

info@wood.be

00 32 2 558 15 50



WOOD.BE

Allée Hof ter Vleestdreef 3 - B-1070 Brussels - Belgium

T: 00 32 2 558 15 50 - info@wood.be - www.wood.be